

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2018

Ordre du jour :

- A 20 h 30 : Présentation par les gendarmes de Pavilly de la « gendarmerie de proximité ».
- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 30 janvier 2018.
- Validation du rapport de l'analyse des offres pour le marché de travaux de construction du cabinet médical.
- Vote des comptes administratifs 2017 budget principal et budgets annexes
- Vote des comptes de gestion 2017 budget principal et budgets annexes
- Affectation du résultat des comptes administratifs 2017 budget principal et budgets annexes au budget primitif principal et budgets primitifs annexes 2018.
- Vote des subventions 2018
- Questions diverses

Nombre de Conseillers en exercice : 42
Nombre de Conseillers présents : 22
Nombre de Conseillers votants : 22+ 4 Procurations
Date de convocation : le 09 février 2018
Date d'affichage : le 09 février 2018

L'an deux mille dix huit, le vendredi seize février, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, à la salle de la mairie, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Etaient présents : M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville, M ACHER Christophe 1^{er} adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville, M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière, M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If, M DUMONTIER Jean-François 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME NORDET Sandrine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Betteville, M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, M BROCHET Didier 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME PONSAR Valérie 4^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME LHERNAULT Martine 1^{er} adjoint délégué de la commune de Mont de l'If, MME CANTREL Anita, MME DEBRAY Chantal, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, M GAMARD Jean-Marie, M LECOURT Dominique, M LOISEL Laurent, MME LOZAY Stéphanie, M MOTTET Mickaël, MME SILLIARD Marie-Cécile, M TURPIN Jérémie, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M LEBESNE Daniel 1^{er} adjoint délégué de la commune de la Folletière, M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, M BARE Alain, M COLANGE Stéphane, MME DE SUTTER Chantal, MME DUTOT Bérengère, M FREMONT Frank, M HAAS François, M KACZMARCZYK Alexandre, MME KOLLMANN Marie, M LAVICE Alexis, M LEFEBVRE Dominique, M LEVASSEUR Eric, M MALANDAIN Thierry, MME MARCHAND Sarah, MME PADE Véronique, M SENARD Dominique, M VIGER Joël.

Procurations : M Stéphane Colange à M Jérémie Turpin, MME Bérengère Dutot à M Mickaël Mottet, M Frank Frémont à M Olivier Douville, Monsieur Dominique Lefebvre à MME Anita Cantrel.

Monsieur Olivier Douville et monsieur Mickaël Mottet sont élus secrétaires de séance.

DELIBERATION N° 1

DATE : 16/02/2018

OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 30 janvier 2018 et modification de l'ordre du jour

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 30 janvier 2018, envoyé le 09 février 2018 par mail ou par voie postale aux conseillers municipaux

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Puis, il demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Autorisation de signer une convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie avec Certinergy
- Travaux liés à l'affaissement du talus route du Mesnil à Betteville

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire à l'ordre du jour les délibérations précitées.

OBJET : Validation du rapport de l'analyse des offres pour le marché de travaux de construction du cabinet médical

Monsieur le maire donne lecture du tableau récapitulatif de l'analyse des offres pour le marché de travaux de construction du cabinet médical :

<i>Lots</i>	<i>nature des travaux</i>	<i>base+variantes</i>	<i>entreprises retenues</i>
Lot 01	Gros œuvre	135 443.96	Le Bâtiment avance
Lot 02	Charpente bois bardage	046 800.40	Gallis
Lot 03	Etanchéité	017 193.50	E.G.E.
Lot 04	Couverture bardage zinc	031 032.76	Gauthier
Lot 05	Ravalement	004 875,00	D.H.S.O.
Lot 06	Menuiseries extérieures alu	053 098.50	Normandie Alu
Lot 07	Menuiseries intérieures cloisons		
	Doublages faux-plafonds	046 437.50	Menuiserie Devilloise
Lot 08	Revêtement de sols souples durs	019 054.10	Gamm
Lot 09	Peinture	009 988.00	Zanone Peinture
Lot 10	Chauffage ventilation plomberie		
	Sanitaire	069 414.46	Harlin
Lot 11	Electricité	028 727.15	Cogelec
Lot 12	VRD	206 654.00	Have Somaco
TOTAL € en H.T.		668 719.33	(soit 802 463.19 € T.T.C.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport d'analyse d'offres ci-dessus et de lancer l'appel d'offres correspondant et autorise le maire à signer les marchés et avenants correspondants.

OBJET : Vote du compte administratif 2017 budget principal commune de Saint Martin de l'If

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

CA		Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2017	Fonctionnement	1 160 274,63	1 437 982,31
	Investissement	913 728,95	824 331,43
reports de l'exercice 2016			
	Fonctionnement 002		452 783,70
	Investissement 001		119 535,00
Total réalisations+ reports		2 074 003,58	2 834 632,44
restes à réaliser à reporter en 2018	Fonctionnement		
	Investissement	1 140 351,80	425 776,00
	Total restes à réaliser/ 2018	1 140 351,80	425 776,00
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 160 274,63	1 890 766,01
	Investissement	2 054 080,75	1 369 642,43
	TOTAL CUMULE	3 214 355,38	3 260 408,44
	RESULTAT GLOBAL		46 053,06 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Voté et arrêté, à 24 voix pour (dont 4 procurations) et 1 abstention, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° 4

DATE : 16/02/2018

OBJET : Vote du compte administratif 2017 budget Espace commercial

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

ESPACECOMMERCIAL	CA	Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2017	Fonctionnement	6 248,49	9 922,97
	Investissement	6 998,64	9 139,29
reports de l'exercice 2016	Fonctionnement 002		7 051,03
	Investissement 001	9 026,29	
	Total réalisations+ reports	22 273,42	26 113,29
restes à réaliser à reporter en 2018	Fonctionnement		
	Investissement	1 234,03	
	Total restes à réaliser 2018	1 234,03	
Résultat cumulé	Fonctionnement	6 248,49	16 974,00
	Investissement	17 258,96	9 139,29
	TOTAL CUMULE	23 507,45	26 113,29
	RESULTAT GLOBAL		2 605,84 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Voté et arrêté, à 24 voix pour (dont 4 procurations) et 1 abstention, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° 5

DATE : 16/02/2018

OBJET : Vote du compte administratif 2017 budget Ferme de Brunville

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

FERME DEBRUNVILLE	CA	Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2017	Fonctionnement	370,07	5 128,36
	Investissement	0	0
reports de l'exercice 2016	Fonctionnement 002		3 120,52
	Investissement 001		
	Total réalisations+ reports	370,07	8 248,88
restes à réaliser à reporter	Fonctionnement		

en 2018	Investissement		
	Total restes à réaliser/ 2018		
Résultat cumulé	Fonctionnement	370,07	8 248,88
	Investissement	0	0
	TOTAL CUMULE	370,07	8 248,88
	RESULTAT GLOBAL		7 878.81 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° 6 **DATE : 16/02/2018**

OBJET : Vote du compte administratif 2017 budget annexe Voirie

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

VOIRIE	CA	Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2017	Fonctionnement	239 730,59	245 599,45
	Investissement	0	0
reports de l'exercice 2016	Fonctionnement 002		
	Investissement 001		
	Total réalisations+ reports	239 730,59	245 599,45
restes à réaliser à reporter en 2018	Fonctionnement		
	Investissement		
	Total restes à réaliser 2018		
Résultat cumulé	Fonctionnement	239 730,59	245 599,45
	Investissement		
	TOTAL CUMULE	239 730,59	245 599,45
	RESULTAT GLOBAL		5 868,86 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° 7 **DATE : 16/02/2018**

OBJET : Vote du compte de gestion 2017 budget principal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Sylvain Garand, après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux

de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé de la commune de Saint Martin de l'If, pour l'exercice 2017 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 8

DATE : 16/02/2018

OBJET : Vote du compte de gestion 2017 budget annexe espace commercial

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, après s'être fait présenter le budget primitif annexe de l'espace commercial de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe « espace commercial » dressé, pour l'exercice 2017 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 9

DATE : 16/02/2018

OBJET : Vote du compte de gestion 2017 budget annexe la ferme de Brunville

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, après s'être fait présenter le budget primitif annexe de « la Ferme de Brunville » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe « la Ferme de Brunville » dressé, pour l'exercice 2017 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 10	DATE : 16/02/2018
---------------------------	--------------------------

OBJET : Vote du compte de gestion 2017 budget annexe voirie
--

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, après s'être fait présenter le budget primitif annexe voirie de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe voirie dressé, pour l'exercice 2017 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 11	DATE : 16/02/2018
---------------------------	--------------------------

OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2017 budget principal au budget primitif principal 2018.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de **730 491.38 €**
- un déficit de **0.00 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	277 707.68 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	452 783.70 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	730 491.38 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	30 137.48 €

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		-714 575.80 €
Besoin de financement F	=D+E	-684 438.32 €
AFFECTATION = C	=G+H	730 491.38 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		684 438.32 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002		46 053.06 €

DELIBERATION N° 12	DATE : 16/02/2018
---------------------------	--------------------------

OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2017 budget annexe espace commercial au budget annexe primitif 2018 espace commercial.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de **10 725.51 €**
- un déficit de **0.00 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 3 674.48 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 7 051.03 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 10 725.51 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -6 885.64 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement -1 234.03 €

Besoin de financement F =D+E -8 119.67 €
AFFECTATION = C =G+H 10 725.51 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 8 119.67 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 2 605.84 €

DELIBERATION N° 13	DATE : 16/02/2018
---------------------------	--------------------------

OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2017 budget annexe la ferme de Brunville au budget annexe primitif 2018 la ferme de Brunville
--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de **7 878.81 €**

- un déficit de 0.00 €
Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 4 758.29 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 3 120.52 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 7 878.81 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement F =D+E
AFFECTATION = C =G+H 7 878.81 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 7 878.81 €

DELIBERATION N° 14

DATE : 16/02/2018

OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2017 budget annexe voirie au budget annexe primitif 2018 voirie

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 5 868.86 €

- un déficit de 0.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 5 868.86 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 5 868.86 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement F

=D+E

AFFECTATION = C

=G+H

5 868.86 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

5 868.86 €

DELIBERATION N° 15

DATE : 16/02/2018

OBJET : Vote des subventions 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, sauf pour la subvention à l'association Aristraitchat qui a été votée avec 5 abstentions, d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2018, sous réserve de disposer des bilans financiers 2017 des différentes associations :

BETTEVILLE	2017	2018
Anciens combattants	250€	250 €
Club Aérobie	250 €	250 €
Club de l'amitié	1 000€	1 000 €
Hatha Yoga	100€	100 €
Tennis de table	400€	400 €
Amicale des pompiers Caudebec en Caux	250€	250 €
Coopérative scolaire	2 300 €	2 346 €
Coopérative scolaire pour voyage scolaire en Bourgogne juin 2018 *		4 500 € *
FREVILLE		
Fanfare	515€	515 €
Anciens combattants	465€	465 €
Présence cauchoise	1 250€	1 250 €
Pétanque	500 €	500 €
Aînés ruraux	700 €	700 €
Comité des fêtes	4 040€	4 040 €
Coopérative scolaire	4 324 €	4 410 €
Foyer rural	4 414€	4 414 €
Resto du cœur	384€	384 €
Commerçants	500€	600 €
MONT DE L'IF		
Jump de l'If	1 500€	1 500 €
SAINT MARTIN DE L'IF		
Aristraitchat	200€	300 €
Croix Rouge Française	500 €	500 €
CCAS	0 €	4 000 €
CLIC	392 €	392 €
Mission Locale Yvetot	400 €	400 €
Ecole de musique	3 000 €	3 000 €
Comité de jumelage	700 €	700 €
Particuliers remboursement plaques	1 500 €	-----

* A la demande des institutrices de l'école de Betteville, la maîtresse de l'école maternelle propose de partir en voyage scolaire pédagogique du 4 au 8 juin 2018 en Bourgogne avec 30 élèves. Cela coûterait aux familles 150 € par enfant (30 x 150= 4 500 €), 4 500 € à la commune et si besoin intervention du C.C.A.S. pour les familles de Saint Martin de l'If uniquement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à 20 voix pour (dont 2 procurations), 2 voix contre (dont 1 procuration), 4 abstentions (dont 1 procuration), d'ajouter en 2018 cette subvention exceptionnelle au budget primitif 2018.

DELIBERATION N° 16

DATE : 16/02/2018

OBJET : Autorisation de signer une convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie avec Certinergy

Monsieur le maire informe que CertiNergy est une entreprise indépendante de référence du secteur des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Elle incite l'ensemble des collectivités territoriales à réduire leur consommation énergétique par la mise en œuvre de travaux d'efficacité énergétique et les accompagne ensuite dans le processus d'obtention des CEE générés par ces travaux. La collectivité locale installe ou fait installer pour son compte du matériel permettant une amélioration de sa performance énergétique globale.

Le Territoire Communauté de communes de la Région d'Yvetot, labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), remplit les critères d'éligibilité au sens de l'arrêté ministériel n°DEVR1705830A portant validation du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV ». Et le 15/05/2017, la Communauté de communes de la Région d'Yvetot et CertiNergy ont signé un contrat de services portant sur la mise en œuvre et la valorisation des CEE générés par les opérations d'efficacité énergétique financées et réalisées par la Communauté de communes de la Région d'Yvetot ainsi que par les communes / EPCI incluses dans le Territoire. La commune de Saint Martin de l'If étant incluse dans le territoire de la Communauté de communes de la Région d'Yvetot, elle peut donc bénéficier des termes du Contrat de Services.

Pour pouvoir déposer des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National CEE, comme l'y autorisent les dispositions de l'article L. 221-7 du Code de l'Energie, il est nécessaire de conclure une convention de regroupement entre la commune de Saint Martin de l'If et CERTINERGY et désigner CERTINERGY pour obtenir pour sur son compte, les CEE générés dans le cadre d'opérations réalisées et financées par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé à l'unanimité, de passer une convention de Regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie avec la société Certinergy, charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires et en l'occurrence signer la convention correspondante.

DELIBERATION N° 17

DATE : 16/02/2018

OBJET : Travaux liés à l'affaissement du talus route du Mesnil à Betteville

Monsieur Acher informe que, lors des derniers épisodes pluvieux du mois de janvier 2018, le talus situé Route du Mesnil à Betteville s'est effondré et devient dangereux pour la circulation. Les travaux de soutien doivent être réalisés en urgence. Il donne lecture de plusieurs solutions pour les travaux correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Lesueur qui correspond à la pose de traverses en chêne de 15 cm sur 26 cm dans une tranchée d'un mètre de profondeur remplie de béton, pour un montant H.T. de 5 328 € soit 6 393.60 € T.T.C.
- De solliciter une subvention auprès de madame la Préfète de Seine-Maritime dans le cadre du dispositif de la Dotation Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les événements climatiques et géologiques.

DELIBERATION N° 18

DATE : 16/02/2018

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR L'ECOLE DE BETTEVILLE

Monsieur le maire rappelle l'étude réalisée par l'architecte Pascal Valognes pour la construction à l'école de Betteville. Le montant estimatif s'élève à 259 890 € H.T. pour les travaux, 10 000 € H.T. pour les bureaux de contrôles et les sondages et environ 27 000 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre, soit un montant estimatif global de 296 890 € H.T. ou 356 268 T.T.C. Il rappelle que cette dépense a été inscrite au budget 2017 et reconduite au budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter une subvention dans le cadre de la DSIL auprès de la Préfecture de Seine-Maritime.
- D'autoriser le maire à faire toutes les démarches nécessaires correspondantes.

QUESTIONS DIVERSES :

Présentation par les gendarmes de Pavilly de la « Gendarmerie de proximité » : Monsieur le maire donne la parole aux gendarmes pour informer le conseil municipal de leurs nouvelles fonctions de proximité auprès des citoyens des communes rurales.

Ecole de Betteville : Monsieur Brulin habitant depuis 2002 en face de l'école de Betteville demande à être entendu par le conseil municipal. Il explique qu'il n'est pas contre le projet de construction d'une nouvelle classe et d'un préau, mais n'est pas satisfait du déroulement de la procédure.

En septembre 2017, il a appris le projet de construction en mairie. En février dernier, Il s'est renseigné auprès des services du Département 76 qui ont lui dit que le dossier de demande de subvention était incomplet. Monsieur Brulin s'interroge sur le taux de fréquentation des élèves et le maintien de deux écoles à Saint Martin de l'If dans les années à venir. Il fait remarquer également que des espaces verts vont être supprimés.

Il demande si d'autres implantations sont possibles car les fenêtres de sa maison donnent directement sur le projet et demande à voir avec l'architecte s'il est possible d'apporter une modification de la toiture et la transformer en toit terrasse pour diminuer de 3 mètres la hauteur prévue du bâtiment (actuellement 6,64 m).

En conclusion, monsieur Brulin désire que le conseil municipal apporte des solutions pour éviter la gêne visuelle par cette nouvelle construction en face de chez lui. Il énumère les procédures de recours possibles : Tribunal Administratif, recours en mairie, Tribunal de Grande Instance,...

Monsieur le maire répond que le dossier sera complété après le résultat des appels d'offres des entreprises.

Monsieur Acher rappelle que les appels d'offres ne peuvent être établis qu'après l'obtention du permis de construire.

Monsieur Gamard précise que c'est simplement une classe qui en remplace une autre.

Madame Virvaux demande quels sont les impacts à prévoir si le projet est modifié. Monsieur le maire répond que les délais repartent à zéro, l'architecte doit retravailler sur le dossier (coût) et les subventions ne seront plus accordées du fait du dépassement des délais initiaux.

Monsieur Loisel demande qu'une étude d'impact sur l'ensoleillement soit réalisée par l'architecte.

Monsieur Turpin fait remarquer qu'après examen des plans, il ne pense pas que les arguments avancés sur la gêne occasionnée par l'ensoleillement doivent être aussi catégoriques. Il souligne le danger de décaler le projet par rapport à désertion que connaît l'école de Betteville. Madame Virvaux et monsieur Mottet interviennent.

Monsieur le maire rappelle que les recours sont possibles en cas d'estimation de lèse.

Monsieur Brulin réitère que la gêne occasionnée tient à l'architecture retenue qui n'est pas justifiée techniquement. Il se retire après avoir invité les conseillers municipaux à réétudier le projet.

Le conseil municipal décide, à 18 voix pour dont 4 procurations, 7 abstentions et 1 contre de poursuivre le projet initial.

Problèmes de courrier postal : Madame Virvaux informe qu'elle a contacté monsieur Duhamel de La Poste. Celui-ci lui a affirmé que ce n'est pas possible que le courrier parte à Allouville-Bellefosse et le courrier de madame Padé (Impasse du Gué) est suivi de près par La Poste. Monsieur Mottet ajoute que l'impasse du Val au Cesne est répertoriée sur Google Maps à Touffreville-la-Corbeline.

Aménagement de la réserve incendie à Mont de l'If : Madame Lhernault revient sur sa demande pour le projet d'aménagement du terrain lié à la défense incendie à Mont de l'If. Monsieur le maire rappelle que les parcelles concernées sont liées à l'aménagement foncier de l'A150 et de ce fait, la durée des travaux est de 10 ans, Il reste donc 9 ans pour faire les travaux de ce bassin. Quant aux parcelles 1 et 2 elles sont cédées à un agriculteur par convention pour l'entretien.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.